



Avis aux doctorants -3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} année -
Année Universitaire 2018/2019

La date limite d'inscription en Thèse de Doctorat (**renouvellement d'inscription**), est fixée le **31 Octobre 2018**.

Les doctorants sont tenus à suivre et respecter les procédures suivantes :

Etape 1 : Dépôt du dossier d'inscription au service 3^{ème} cycle de l'ENIS

Constitution du dossier d'inscription :

3^{ème} Année de Thèse

- * Fiche de renseignement
- * Formulaire du dépôt de rapport d'avancement
- * Description détaillée de l'état d'avancement dans le sujet (au moins 2 pages) : à joindre en annexe du formulaire et doit comporter obligatoirement :
 - bref rappel du contexte du sujet et de ses objectifs principaux
 - présentation détaillée des objectifs et des résultats atteints
 - publications ou rapports rédigés, soumis, et/ou publiés
 - les futures tâches à entreprendre

4^{ème} et 5^{ème} Année de Thèse

- * Demande de prolongation d'inscription au Doctorat
- * Enquête à remplir lors du 4^{ème} et 5^{ème} inscription
- * Rapport sur l'état d'avancement du sujet de Thèse et les travaux à accomplir avec un calendrier clair d'exécution
- * Photocopie des 04 Inscriptions précédentes
- * Attestation de validation des 30 Crédits (si elle est obtenue)

Etape 2 : Paiement des frais d'inscription

- Les candidats qui seront autorisés à s'inscrire, après avis favorable des commissions de Thèse de Doctorat et d'Habilitation, doivent payer les frais d'inscription sur le site : <http://www.inscription.tn>
- Les doctorants enseignants/chercheurs doivent apporter une attestation de travail.



Le Directeur de l'Ecole Doctorale

Pr. Abdelhak AYADI

